



Réf dossier : 8472  
N° ordre de passage : 14  
N° annuel : C2022\_0673

## **DÉLIBÉRATION** **RÉUNION DU CONSEIL DU 14 NOVEMBRE 2022**

### **Assurer une gestion performante des ressources de la Métropole - Finances et fiscalité - - Budget 2022 - Décision Modificative n°2**

Le budget primitif 2022, adopté en décembre dernier, et complété par la décision modificative n°1 de juillet 2022, nécessite des derniers ajustements afin :

- d'effectuer des modifications comptables neutres financièrement,
- d'adapter certaines propositions de dépenses et de recettes.

Parmi les mouvements budgétaires, les propositions suivantes peuvent être soulignées :

#### Budget principal :

En section de fonctionnement la décision modificative n°2 porte principalement sur les mouvements suivants :

En dépenses :

- Un montant de 2 M€ a été inscrit concernant une part de la Dotation de Solidarité Communautaire exceptionnelle sur 2022 pour aider les communes à faire face aux dépenses énergétiques,
- Des crédits pour la masse salariale suite à la hausse du point d'indice,
- Des crédits pour le remboursement d'une compensation financière que l'Etat avait accordé à la Métropole en 2020 pour faire face aux pertes de recettes tarifaires,
- Des crédits supplémentaires pour des compléments de subventions notamment pour le Cirque Théâtre, Rouen Normandie Sites & Monuments et le festival Viva Cité,
- Des crédits pour rembourser les frais de gardiennage et de surveillance auprès du délégataire du Parc Expo,

En recettes :

- La Métropole s'est engagée dans un processus de négociation avec le délégataire QPark afin de clôturer le reversement des provisions réalisées par notre Etablissement. Le délégataire a accepté d'abandonner le bénéfice de ces provisions. Ainsi, le budget de la Métropole peut reprendre comptablement cette provision pour un montant de 1,8 M€,
- Des crédits de recettes sont annulés pour les redevances parkings avec la SPL Rouen Normandie Stationnement suite à la volonté de la Métropole de mettre en place des emplacements

vélos, de la surveillance 24/24 des parkings et suite au nouveau contrat au 1er avril 2022 sur le parking St Marc.

- Une recette de 2,5 M€ est proposée suite à la négociation du nouveau contrat de concession signé avec ENDIS et EDF ainsi que le protocole transactionnel.

En section d'investissement, des ajustements de crédits sont principalement proposés sur les crédits de paiements (CP) en fonction de l'état d'avancement des projets. Outre ces ajustements de CP, des crédits d'études diverses sont annulés pour être reportés sur 2023 ainsi que des crédits de voirie en lien avec les communes.

#### Budget des transports :

Les inscriptions proposées en fonctionnement concernent principalement les dépenses liées à l'exploitation du réseau des transports en commun : FILOR et la contribution forfaitaire d'exploitation (CFE) que la Métropole verse à Sometrar (Transdev Rouen). Les crédits supplémentaires concernant FILOR font suite à la forte fréquentation observée depuis la sortie du « COVID ». Concernant la CFE, une modélisation complète a été actualisée pour tenir compte de l'impact des décisions prises (avenant 37) et à venir sur 2022 (avenant 38), de la projection des tendances d'exploitation et de l'inflation. Cette modélisation qui intègre une régularisation 2020 et 2021 entraîne un besoin de crédits nouveaux pour la DM 2 d'un montant de 6,4 M€. Il convient de souligner la forte croissance des indexes d'actualisation dans le contexte inflationniste actuel. En recette de fonctionnement, le versement mobilité a été projeté sur l'exercice 2022 et au regard des recettes perçues, une inscription complémentaire de 2,5 M€ est proposée. En section d'investissement, les inscriptions présentées sont relatives aux ajustements des crédits liés aux plannings de travaux et notamment des crédits de paiement (CP) pour T4 et T5.

#### Budget des déchets ménagers :

Les principales inscriptions sur ce budget concernent des crédits supplémentaires pour la masse salariale. Les crédits liés au plan Boost, visant à améliorer le tri sélectif des déchets, sont annulés sur l'exercice 2022 et reportés sur 2023.

#### Régie publique de l'Eau :

La décision modificative n°2 du budget de l'eau concerne en dépenses de fonctionnement une reprise sur provision pour abonder les créances pour les non-valeurs ainsi que des crédits pour les annulations de factures d'eau. L'annulation proposée fait suite à des factures d'eau qui ont été prises en charge en doublon par erreur en 2020.

En dépenses d'investissement, il s'agit d'un ajustement de crédits d'études qui sont reportés sur 2023.

#### Régie publique de l'Assainissement :

La décision modificative n°2 du budget de l'assainissement concerne également une reprise sur provision pour abonder les créances pour les non-valeurs ainsi que des crédits pour les annulations de factures d'eau et les remboursements d'avoirs. En section d'investissement il est proposé par

ajustement des crédits nouveaux pour l'acquisition d'un terrain rue Etienne Dolet à Petit-Quevilly.

Régie publique Rouen Normandie Création (hôtels et pépinières d'entreprises) :

Les inscriptions sur ce budget concernent principalement des crédits en fonctionnement pour la masse salariale suite à la hausse du point d'indice et des provisions pour risques d'impayés.

Régie publique de l'Énergie Calorifique :

Les crédits proposés concernent des dépenses de fonctionnement liés à la facturation de l'énergie suite à la hausse des coûts des fluides.

La présente DM présente, tous budgets confondus, une annulation de crédits d'emprunts de 5 878 637€.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation des régies publiques de l'Eau, de l'Assainissement, de Rouen Normandie Création et de l'Énergie Calorifique,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Nicolas ROULY, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

**Considérant :**

- les propositions d'inscription de dépenses et de recettes nouvelles,
- les ajustements de crédits liés au recalage des AP/CP (Autorisations de Programmes/Crédits de Paiement),
- la participation du budget principal au budget annexe des transports pour un montant de 18 535 404,81 €,
- la participation du budget principal au budget annexe des déchets ménagers pour un montant de 9 849 449,49 €,

- la participation du budget principal à la Régie Rouen Normandie Création pour un montant de 1 492 621,17 €,
- la participation financière à Rouen Normandie Sites & Monuments pour un montant de 1390 000 €,
- la participation financière à la Régie Scène des Musiques Actuelles pour un montant de 1 407 614 €,
- la participation financière à la Régie des Équipements Sportifs pour un montant de 1 548 000 €.

La décision modificative n°2 s'équilibre de la manière suivante :

Budget principal	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	Chapitre 011	- 445 925,00 €	Chapitre 040
Chapitre 012		1 040 000,00 €	Chapitre 16	200 000,00 €
Chapitre 014		2 486 470,00 €	Chapitre 20	- 714 780,00 €
Chapitre 023		- 5 142 287,14 €	Chapitre 204	- 951 000,00 €
Chapitre 65		4 649 774,00 €	Chapitre 21	- 7 541 314,00 €
Chapitre 68		32 000,00 €	Chapitre 23	- 2 905 333,00 €
			Chapitre 26	368 800,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 620 031,86 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- 11 529 552,00 €</b>
RECETTES	Chapitre 70	- 60 000,00 €	Chapitre 021	- 5 142 287,14 €
	Chapitre 74	- 527 707,00 €	Chapitre 13	12 500,00 €
	Chapitre 75	1 434 509,00 €	Chapitre 16	- 6 399 764,86 €
	Chapitre 78	1 759 154,86 €		
	Chapitre 042	14 075,00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>2 620 031,86 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- 11 529 552,00 €</b>

Budget annexe des Transports	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	Chapitre 011	226 000,00 €	Chapitre 16
Chapitre 012		- 80 000,00 €	Chapitre 20	- 60 000,00 €
Chapitre 023		160 000,00 €	Chapitre 23	100 000,00 €
Chapitre 65		6 420 000,00 €		
Chapitre 68		2 100,00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>6 728 100,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>160 000,00 €</b>
RECETTES	Chapitre 73	2 500 000,00 €	Chapitre 021	160 000,00 €

	Chapitre 74	4 228 100,00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>6 728 100,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>160 000,00 €</b>

<b>Budget annexe des déchets ménagers</b>	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	Chapitre 011	- 316 950,00 €	Chapitre 040	56 500,00 €
	Chapitre 012	450 000,00 €	Chapitre 041	560 500,00 €
	Chapitre 023	56 500,00 €	Chapitre 21	
	Chapitre 65			
	Chapitre 68	12 000,00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>201 550,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>617 000,00 €</b>
RECETTES	Chapitre 042	56 500,00 €	Chapitre 021	56 500,00 €
	Chapitre 74	145 050,00 €	Chapitre 041	560 500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>201 550,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>617 000,00 €</b>

<b>Régie publique de l'Eau</b>	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	Chapitre 011		Chapitre 20	- 695 422,00 €
	Chapitre 012	300 000,00 €		-
	Chapitre 023	- 1 138 000,00 €		
	Chapitre 65	355 000,00 €		
	Chapitre 67	1 201 000,00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>718 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- 695 422,00 €</b>
	Chapitre 77	363 000,00 €	Chapitre 021	- 1 138 000,00 €
	Chapitre 78	355 000,00 €	Chapitre 16	442 578,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>718 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- 695 422,00 €</b>

<b>Régie publique de l'Assainissement</b>	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	Chapitre 011	- 81 000,00 €	Chapitre 20	- 235 000,00 €
	Chapitre 012	- 350 000,00 €	Chapitre 21	515 000,00 €
	Chapitre 023	- 13 000,00 €	Chapitre 23	- 320 000,00 €
	Chapitre 65	330 000,00 €		
	Chapitre 67	363 000,00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>249 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- 40 000,00 €</b>
RECETTES	Chapitre 78	249 000,00 €	Chapitre 021	- 13 000,00 €
			Chapitre 16	- 27 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>249 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- 40 000,00 €</b>

<b>Régie Rouen Normandie Création</b>	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	Chapitre 012	30 000,00 €	Chapitre 20	- 1 000,00 €
	Chapitre 023	- 16 000,00 €	Chapitre 21	- 15 000,00 €
	Chapitre 68	21 000,00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>35 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- 16 000,00 €</b>
RECETTES	Chapitre 74	35 000,00 €	Chapitre 021	- 16 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>35 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- 16 000,00 €</b>

<b>Régie publique énergie calorifique</b>	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	Chapitre 011	480 550,00 €	Chapitre 20	- 50 000,00 €
	Chapitre 023	- 480 550,00 €	Chapitre 21	- 5 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- 55 000,00 €</b>
RECETTES		-	Chapitre 021	- 480 550,00 €
		-	Chapitre 16	425 550,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>-</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- 55 000,00 €</b>

Il est procédé au vote à 21h53.

**Décide (Contre : 9 voix, Abstention : 21 voix) :**

- d'adopter, chapitre par chapitre, la présente décision modificative n°2,
- d'adopter la participation du budget principal au budget annexe des transports pour un montant de 18 535 404,81€,
- d'adopter la participation du budget principal au budget annexe des déchets ménagers pour un montant de 9 849 449,49 €,
- d'adopter la participation du budget principal à la Régie Rouen Normandie Création pour un montant de 1 492 621,17 €,
- d'adopter la participation financière à Rouen Normandie Sites & Monuments pour un montant de 1 390 000 €,
- d'adopter la participation financière à la Régie Scène des Musiques Actuelles pour un montant de 1 407 614€,

- d'adopter la participation financière à la Régie des Équipements Sportifs pour un montant de 1 548 000 €.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## RÉUNION DU CONSEIL DU 14 NOVEMBRE 2022 À 18H00

Sur convocation du 4 novembre 2022

### **Etaient présents :**

M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGENTIN (Rouen), M. BARRE (Oissel), M. BIGOT (Petit-Couronne), Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BONA (Ymare), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOTTE (Oissel) jusqu'à 21h13, Mme BOUCQUIAUX (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), Mme BOULANGER (Canteleu), Mme BOURGET (Houpeville), M. BREUGNOT (Gouy), M. CAILLOT (Elbeuf), Mme CARON Marine (Rouen) à partir de 19h01, Mme CERCEL (Tourville-la-Rivière), Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18h42, M. CHAUVIN (Saint-Martin-de-Boscherville), Mme COGNETTA (Sotteville-lès-Rouen), M. COUPARD LA DROITTE (Rouen) jusqu'à 19h54, M. DECAUX (Yville-sur-Seine), Mme DE CINTRE (Rouen), M. DEHAIL (Saint-Aubin-Celloville), M. DELALANDRE Jean (Duclair), M. DELALANDRE Julien (Jumièges), M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye), M. DELAUNAY (Saint-Jacques-sur-Darnétal), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), M. DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme DUTARTE (Rouen) à partir de 19h04, Mme EL KHILI (Rouen), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRELAUD (Bonsecours) à partir de 18h26 et jusqu'à 21h55, M. GRENIER (Le Houleme), M. GRISEL (Boos), Mme GROULT (Darnétal), M. GUILBERT (Franqueville-Saint-Pierre), Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen) à partir de 19h04, M. HUE (Quévreville-la-Poterie), M. JOUENNE (Sahurs), Mme LABAYE (Rouen), M. LABBE (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme), Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. LECERF (Darnétal), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), M. LE GOFF (Moulineaux), Mme LESAGE (Grand-Couronne), Mme LESCONNEX (Rouen), Mme MABILLE (Bois-Guillaume), Mme MALLEVILLE (Rouen), Mme MAMERI (Rouen), M. MARCHANI (Rouen), M. MARCHE (Cléon), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MAUGER (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), M. MENG (La Bouille), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) jusqu'à 19h50, Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf) jusqu'à 21h57, M. de MONTCHALIN (Rouen) à partir de 18h13, M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme MULOT (Notre-Dame-de-Bondeville), M. NAISET (Rouen), Mme NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan), M. OBIN (Petit-Quevilly), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PELTIER (Isneauville), M. PONTY (Berville-sur-Seine), M. RAOULT (Grand-Couronne), Mme RAVACHE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme RENO (Sotteville-lès-Rouen), M. RIGAUD (Petit-Quevilly) à partir de 18h14, Mme RODRIGUEZ (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. ROULY (Grand-Quevilly), M. ROYER (Hénouville), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SORET (Rouen), M. SOW (Rouen) à partir de 19h40, Mme THIBAUDEAU (Epinay-sur-Duclair), M. TIMMERMAN (Sotteville-lès-Rouen), Mme TOCQUEVILLE (Maromme),

M. VENNIN (Le Mesnil-Esnard), M. VERNIER (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18h20, M. VION (Mont-Saint-Aignan), M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18h20

Mme BERTHEOL supplée M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier) jusqu'à 21h57  
M. GESLIN supplée Mme MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf)  
M. QUESNE supplée M. PETIT (Quevillon)

**Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

M. BARON (Freneuse) pouvoir à Mme PANE, M. BEREGOVOY (Rouen) pouvoir à M. MOREAU, Mme BERNAY (Malaunay) pouvoir à M. MAUGER, Mme BOTTE (Oissel) pouvoir à Mme RODRIGUEZ à partir de 21h13, M. BUREL (Canteleu) pouvoir à Mme BOULANGER (Canteleu), M. CALLAIS (Le Trait) pouvoir à Mme LAMOTTE, Mme CARON Marie (Canteleu) pouvoir à Mme BIVILLE, Mme CARON Marine (Rouen) pouvoir à M. BONNATERRE jusqu'à 19h01, Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à Mme FLAVIGNY jusqu'à 18h42, M. COUPARD LA DROITTE (Rouen) pouvoir à Mme MAMERI à partir de 19h54, M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux) pouvoir à M. VENNIN, Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen) pouvoir à M. GAMBIER, Mme DEL SOLE (Yainville) pouvoir à Mme SANTO, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) pouvoir à M. OBIN, M. DUCHESNE (Orival) pouvoir à Mme LESAGE, Mme DUTARTE (Rouen) pouvoir à Mme LABAYE jusqu'à 19h04, M. EZABORI (Grand-Quevilly) pouvoir à M. MARUT, Mme FERON (Grand-Quevilly) pouvoir à M. ROULY, Mme HARAUX (Montmain) pouvoir à M. MAYER-ROSSIGNOL, Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen) pouvoir à M. MARCHANI jusqu'à 19h04, M. HIS (Saint-Paër) pouvoir à M. CHAUVIN, M. HOUBRON (Bihorel) pouvoir à M. DEMAZURE, M. JAOUEN (La Londe) pouvoir à M. BIGOT, M. LANGLOIS (Amfreville-la-Mivoie) pouvoir à Mme GOUJON, Mme LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges) pouvoir à M. Julien DELALANDRE, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) pouvoir à Mme RENO, M. MARTOT (Rouen) pouvoir à Mme MABILLE, M. MERABET (Elbeuf) pouvoir à M. CAILLOT, M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) pouvoir à M. PELTIER à partir de 19h50, Mme MOTTE (Petit-Quevilly) pouvoir à Mme RAVACHE, M. ROUSSEAU (Bardouville) pouvoir à M. PONTY, M. ROUSSEL (Hautot-sur-Seine) pouvoir à M. JOUENNE, Mme SERAIT (Elbeuf) pouvoir à Mme CERCEL, Mme SLIMANI (Rouen) pouvoir à Mme NICQ-CROIZAT, M. SOW (Rouen) pouvoir à M. DE MONTCHALIN jusqu'à 19h40, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à M. LE COUSIN jusqu'à 18h20

**Etaient absents :**

M. GRELAUD (Bonsecours) jusqu'à 18h26 et à partir de 21h55  
Mme MANSOURI (Rouen)  
Mme BERTHEOL suppléante de M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier) à partir de 21h57  
Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf) à partir de 21h57  
M. de MONTCHALIN (Rouen) jusqu'à 18h13  
M. PEREZ (Bois-Guillaume)  
M. RIGAUD (Petit-Quevilly) jusqu'à 18h14  
M. SPRIMONT (Rouen)

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le



ID : 076-200023414-20221114-C2022\_0673P-BF

M. VERNIER (Sotteville-lès-Rouen) jusqu'à 18h20